



Exonération plus value immobilière

Par rere16

Bonjour,

Je souhaiterais avoir un avis sur mon cas:

En 2019, j'étais locataire de ma résidence principale. J'ai hérité la même année d'un appartement que j'ai vendu en tant que résidence secondaire avec une taxe sur les plus values de 10k?. J'ai ensuite utilisé l'argent de la vente pour m'acheter une maison (première résidence principale en tant que propriétaire) l'année suivante.

Je suis tombé aujourd'hui sur les conditions d'exonération des plus values
<https://www.impots.gouv.fr/particulier/plus-values-exonerees>

Ne serais-je pas dans les conditions 'première cession d'un logement autre que la résidence principale' ?

Quel est le délai de réclamation dans ce cas-ci ?

Merci de vos lumières

Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est possible.

Demandez confirmation à votre notaire ou au centre des impôts.

Attention au délai de prescription, sauf erreur c'est 3 ans.